

## PROCESSUS POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES EN ARTS PLASTIQUES-ÉTUDES

*Le programme d'arts plastiques-études est un **programme multidisciplinaire pour l'élite artistique**. Par le fait même, ce n'est pas un programme d'art thérapie ni un programme qui convient à un jeune qui s'intéresse quelque peu aux arts plastiques ou qui ne s'intéresse qu'à une seule forme d'art.*

*Ce programme intensif touche plusieurs médiums (dessin, peinture, sculpture, céramique...). Il comporte des volets théoriques en histoire de l'art et demande de l'organisation pour réaliser des projets personnels à la maison.*

*Les évaluations sont variées et peuvent comporter des examens théoriques ainsi que des présentations orales en lien avec des créations artistiques, des visites dans les endroits culturels et autres.*

### **Capacité scolaire**

*La capacité scolaire prime sur la capacité artistique.*

Pour entrer au programme, l'élève doit être considéré en réussite scolaire et avoir 70% et plus (à titre indicatif) dans l'ensemble de ses matières dans son bulletin le plus récent. Ce seuil vise à nous assurer que le jeune sera en mesure de suivre un programme scolaire au rythme accéléré.

La capacité artistique ne sera pas évaluée si le critère de capacité scolaire n'est pas respecté.

### **Capacité et intérêt artistique**

*La capacité artistique est évaluée suite à l'étude d'un portfolio présenté lors de la demande d'admission. Ce portfolio doit contenir minimalement des photos couleur de 2 dessins, de 2 peintures et 2 autres réalisations artistiques au choix du candidat. Les photographies des œuvres ne seront pas retournées aux parents.*

Le talent artistique est évalué par un comité composé d'enseignants en arts plastiques-études selon les critères du formulaire prévu à cet effet. Vous pouvez consulter le formulaire d'évaluation artistique sur le site, à titre de référence.

De plus, une lettre d'intérêt envers le programme doit être écrite par le candidat afin d'appuyer sa demande. Cette lettre doit faire part des motivations de l'élève à entrer dans ce programme axé sur la création et l'histoire de l'art.

***Il est à noter que l'école ne justifiera pas les résultats des élèves suite à cette évaluation. En présentant une demande pour ce programme, les parents s'engagent à accepter que le comité est à même de juger du talent de leur jeune au niveau artistique.***

Une fois l'évaluation terminée, l'élève se retrouvera dans l'une des catégories suivantes :

### **Catégorie « E » pour élite**

L'élève qui obtient 90% ou plus au niveau de l'analyse des œuvres en fonction des critères artistiques établis est automatiquement accepté au programme.

Si le nombre d'élèves de catégorie « E » dépasse 26, un tirage pour établir un ordre de sélection sera effectué. Un jeune de catégorie « E » peut donc se retrouver en liste d'attente si le talent est particulièrement élevé dans la cohorte qui tente d'entrer.

### **Catégorie « T » pour talent**

L'élève qui obtient entre 80 et 89% au niveau de l'analyse des œuvres en fonction des critères artistiques établis est placé dans un bassin de tirage.

Le nombre de places attribuées est obtenu selon la formule suivante :  $(26 - \text{« E »}) = \text{« nombre de place de catégorie « T »}$

Un tirage est effectué parmi tous les élèves de cette catégorie qui se seront inscrits entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre pour établir un ordre d'attribution des places.

### **Catégorie « I » pour intérêt**

L'élève qui obtient de 60 à 79% est placé en attente. Cet élève recevra une invitation uniquement s'il reste des places suite aux refus des élèves de catégories « E » et « T ». Les places seront offertes entre janvier et août pour l'année suivante en fonction des résultats de la capacité artistique. En cas d'égalité de capacité, un tirage sera effectué pour déterminer l'ordre de priorité des élèves de catégorie « I ».

### **Élèves refusés**

Les élèves qui n'obtiennent pas 60% à l'évaluation artistique ou qui ne correspondent pas aux critères de capacité scolaires sont automatiquement refusés. Les parents peuvent cependant présenter une demande les années subséquentes s'ils le désirent puisque des places se libèrent chaque année.